



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

S.D.I.C. 23

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint le mardi 6 mars 2018 à GUERET, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le mercredi 14 mars 2018, à 18 heures à la salle polyvalente de LA SAUNIERE, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET.

Nombre de délégués en exercice :	201
Nombre de délégués présents :	54
Nombre de délégués représentés :	6
Nombre de délégués absents ou excusés :	141

Madame Sylvie ROUFFET, Déléguée de la Commune de CHAMBONCHARD, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance

MEMBRES PRESENTS :

1	Commune d'AUGE	Monsieur BOURNISIEN Michel
2	Commune d'AUZANCES	Monsieur GUILLEMARD Jean Pierre
3	Commune d'AZAT CHATENET	Madame BRACONNE Marie
4	Commune de BASVILLE	Monsieur PINTON Laurent
5	Commune de BOSROGER	Monsieur JOULOT Jean Paul
6	Commune de BUSSIERE DUNOISE	Madame ASSIMON Elodie
7	Commune de LA CELLE DUNOISE	Madame GODIN Catherine
8	Commune de LA CELLETTE	Monsieur CARCAT Camille
9	Commune de CHAMBONCHARD	Madame ROUFFET Sylvie
10	Commune de CHARD	Monsieur JANUEL Michel
11	Commune de CLAIRVAUX	Madame RUDMAN Nicole
12	Commune du COMPAS (LE)	Monsieur CHIRI Jean Claude
13	Commune du DONZEIL (LE)	Madame TEILLARD Nathalie
14	Commune de DUN LE PALESTEL	Monsieur DE GRAEVE Gérard
15	Commune d'EVAUX LES BAINS	Monsieur SAINTEMARTINE Jean Claude
16	Commune de FLEURAT	Monsieur BARDET Didier
17	Commune du GRAND BOURG (LE)	Madame MALLERET Emilie
18	Commune de JANAILLAT	Monsieur MARIE Patrick
19	Commune de JOUILLAT	Madame BARRET Isabelle

- 20 Commune de LIZIERES
- 21 Commune de LUSSAT
- 22 Commune de MALLERET-BOUSSAC
- 23 Commune de MARSAC
- 24 Commune de MAUTES
- 25 Commune de MOUTIER-ROZEILLE
- 26 Commune de NEOUX
- 27 Commune de NOUHANT
- 28 Commune de NOTH
- 29 Commune de NOUZERINES
- 30 Commune de ROCHES
- 31 Commune de ROUGNAT
- 32 Commune de SAGNAT
- 33 Commune de LA SAUNIERE
- 34 Commune de SAVENNES
- 35 Commune de SOUMANS
- 36 Commune de SAINT AGNANT DE VERSILLAT
- 37 Commune de SAINT CHABRAIS
- 38 Commune de SAINT FIEL
- 39 Commune de SAINT FRION
- 40 Commune de SAINT GEORGES NIGREMONT
- 41 Commune de SAINT MARC A LOUBAUD
- 42 Commune de SAINT MARTIN CHATEAU
- 43 Commune de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE
- 44 Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ
- 45 Commune de SAINT PIERRE LE BOST
- 46 Commune de SAINT PRIEST LA PLAINE
- 47 Commune de SAINT SILVAIN BAS LE ROC
- 48 Commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS
- 49 Commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS
- 50 Commune de SAINT SULPICE LES CHAMPS
- 51 Commune de THAURON
- 52 Commune de TOULX SAINTE CROIX
- 53 Commune de VIERSAT
- 54 Commune de LA VILLENEUVE

Monsieur COMBEAU Christian
 Madame CHAZETTE Geneviève
 Monsieur MENAGER Eric
 Madame GIRARD Josette
 Monsieur DESHERAUD Jacques
 Monsieur DEUILLARD Roland
 Monsieur LANNEAU Guy
 Madame EMERY Pascaline
 Madame MONTAGNAC Stéphanie
 Monsieur DAGNIAU Pierre
 Monsieur VIRMONT Fabien
 Madame TESNIERES Natacha
 Madame FLUTEAU Isabelle
 Madame DELMAS Laure
 Monsieur FOUSSADIER Patrick
 Monsieur PARNIERE Jean-Claude
 Madame PHILIPPON Annie
 Monsieur DUCOUTHIAL Philippe
 Madame LOBRE Pascale
 Madame PICAUD Marie Thérèse
 Madame MARLEIX Marie Pierre
 Monsieur DENIS Bernard
 Monsieur LAIGNEAU Jean-Pierre
 Monsieur LAURENT Jean Claude
 Madame DECOURTEIX Murielle
 Madame BONNERAT Chantal
 Madame PETIT Sylvie
 Madame FERRION Michelle
 Monsieur NEVEU Christophe
 Monsieur BARZU Eric
 Madame BOURLAUD Nicole
 Madame CADILLON Nathalie
 Madame MATHIVET Chantal
 Monsieur LEONELLI René
 Madame MATHIEU Marie Claude

MEMBRES REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR :

- 1 Commune de CROZE
- 2 Commune de FAUX LA MONTAGNE
- 3 Commune de FELLETIN
- 4 Commune de GLENIC
- 5 Commune de SAINT AVIT DE TARDES
- 6 Commune de SOUS PARSAT

Madame CHAUVAT Claire
 Monsieur LANCEAU Marc
 Monsieur AUBRUN Michel
 Monsieur DEVOS Michel
 Madame LEGROS Pierrette
 Madame PREVOST RAMBERT Aurélie

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

- 1 Commune d'AHUN
- 2 Commune d'AJAIN
- 3 Commune d'ANZEME
- 4 Commune d'ARFEUILLE-CHATAIN
- 5 Commune d'ARRENES
- 6 Commune d'AURIAT
- 7 Commune d'AZERABLES
- 8 Commune de BANIZE
- 9 Commune de BAZELAT
- 10 Commune de BEISSAT

Monsieur CHAUSSECOURTE Jean Philippe
 Monsieur MARTY Thomas
 Madame RENON Ghislaine
 Monsieur PERIGAUD Michel
 Monsieur AUBINEAU Nicolas
 Monsieur SIMON CHAUTEMPS Franck
 Monsieur DESMAISON Jean Pierre
 Monsieur MALPELET Jean François
 Monsieur BOUCHER Michel
 Monsieur LOURADOUR Patrick

11	Commune de BELLEGARDE EN MARCHÉ	Monsieur BASTOS Steve
12	Commune de BENEVENT L'ABBAYE	Monsieur ROUSSY Jacky
13	Commune de BETETE	Madame CONTARIN Valérie
14	Commune de BLAUDEIX	Madame DECHIRON Monique
15	Commune de BLESSAC	Monsieur DUMONTANT Jean Baptiste
16	Commune de BORD SAINT GEORGES	Madame ROCHE Marie
17	Commune de BOSMOREAU LES MINES	Monsieur BOUEYRE Daniel
18	Commune de BOURGANEUF	Monsieur RIGAUD Régis
19	Commune du BOURG D'HEM (LE)	Madame FEL Annie
20	Commune de BOUSSAC	Monsieur Franck FOULON
21	Commune de BOUSSAC-BOURG	Monsieur GRIMAUD Hervé
22	Commune de LA BRIONNE	Monsieur LEFEVRE Bernard
23	Commune de BROUSSE	Madame BRUNET Anaïs
24	Commune de BUDELIERE	Monsieur BROSSARD Gilbert
25	Commune de BUSSIERE NOUVELLE	Monsieur AUGENDRE Dominique
26	Commune de BUSSIERE SAINT GEORGES	Madame REDON Séverine
27	Commune de CHAMBERAUD	Monsieur FASSOT Francis
28	Commune de CHAMBON SAINTE CROIX	Madame CHENIER Christelle
29	Commune de CHAMBON SUR VOUEIZE	Madame CHARRIERE Sandra
30	Commune de CHAMBORAND	Monsieur CORBIN Michel
31	Commune de CHAMPAGNAT	Madame DEPOUX Emilie
32	Commune de CHAMPSANGLARD	Monsieur RENON Philippe
33	Commune de LA CHAPELLE BALOUE	Monsieur MARTINET Jacky
34	Commune de LA CHAPELLE TAILLEFERT	Monsieur COLMOU Didier
35	Commune de LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	Madame COLON Isabelle
36	Commune de CHARRON	Madame BOUCHET Emilie
37	Commune du CHATELARD (LE)	Monsieur RAILLARD Robert
38	Commune de CHATELUS LE MARCHEIX	Monsieur MARTIN Fabrice
39	Commune de CHATELUS MALVALEIX	Monsieur LAUMY Jean François
40	Commune de LA CHAUSSADE	Madame PALADI-NOEL Olivia
41	Commune de CHAVANAT	Madame FAYADAS Frédérique
42	Commune de CHENIERS	Madame LANNEREY Ophélie
43	Commune du CLUGNAT	Madame BOURDIER Fabienne
44	Commune de LA COURTINE	Monsieur CHASSAING Bernard
45	Commune de CROCQ	Monsieur PIERRON Jean Luc
46	Commune de CROZANT	Madame PRUDHOMME Danièle
47	Commune de DOMEYROT	Monsieur LARUE Bernard
48	Commune de FENIERS	Madame CHAMBRAGNE Corinne
49	Commune de FLAYAT	Madame PEYRONNAUD Mireille
50	Commune de FONTANIERES	Monsieur VINCENDON Jean Pierre
51	Commune de LA FORET DU TEMPLE	Madame PENIN Angélique
52	Commune de FRESSELINES	Monsieur DUGENEST Jean Claude
53	Commune de GARTEMPE	Monsieur EHRHART Denis
54	Commune de GENOUILLAC	Monsieur CHEVASSUS Davy
55	Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES	Madame SIMONEAU Dominique
56	Commune de GIOUX	Madame GRAND Isabelle
57	Commune de JALESCHES	Monsieur GAZONNAUD Loïc
58	Commune de JARNAGES	Monsieur BRUNNER Jacques
59	Commune de LADAPEYRE	Monsieur SAUTIVET Cyrille
60	Commune de LAFAT	Madame DUPECHER Françoise
61	Commune de LAVAUFranche	Madame GORBATCHENKO-LYS Nadia
62	Commune de LEPAUD	Monsieur MORLON Pierre
63	Commune de LEPINAS	Monsieur COLDERS Jean Louis
64	Commune de LEYRAT	Monsieur MOINAUX Alain
65	Commune de LIOUX LES MONGES	Madame ZELLER-HURBEAU Nicole
66	Commune de LUPERSAT	Madame TADDEI Marie-Pierre
67	Commune de MAGNAT L'ETRANGE	Madame PADOVANI Marie
68	Commune de MAINSAT	Monsieur VIGNERESSE Vincent

69 Commune de MAISON-FEYNE
 70 Commune de MALLERET
 71 Commune de MALVAL
 72 Commune de LES MARS
 73 Commune de LA MAZIERE AUX BONSHOMMES
 74 Commune de MEASNES
 75 Commune de MERINCHAL
 76 Commune du MONTEIL AU VICOMTE (LE)
 77 Commune de MORTROUX
 78 Commune de MOURIOUX-VEILLEVILLE
 79 Commune du MOUTIER D'AHUN (LE)
 80 Commune de MOUTIER MALCARD
 81 Commune de LA NOUAILLE
 82 Commune de NOUZEROLLES
 83 Commune de NOUZIERES
 84 Commune de PARSAC-RIMONDEIX
 85 Commune de PEYRABOUT
 86 Commune de PIERREFITTE
 87 Commune de PIONNAT
 88 Commune de PONTARION
 89 Commune de PONTCHARRAUD
 90 Commune de LA POUGE
 91 Commune de POUSSANGES
 92 Commune de PUY MALSIGNAT
 93 Commune de RETERRE
 94 Commune de ROYERE DE VASSIVIERE
 95 Commune de SANNAT
 96 Commune de SARDENT
 97 Commune de SERMUR
 98 Commune de LA SOUTERRAINE
 99 Commune de SAINT AGNANT PRES CROCQ
 100 Commune de SAINT AMAND JARTOUDEIX
 101 Commune de SAINT BARD
 102 Commune de SAINT CHRISTOPHE
 103 Commune de SAINT DIZIER LES DOMAINES
 104 Commune de SAINT DIZIER LEYRENNE
 105 Commune de SAINT ELOI
 106 Commune de SAINTE FEYRE
 107 Commune de SAINTE FEYRE LA MONTAGNE
 108 Commune de SAINT GERMAIN BEAUPRE
 109 Commune de SAINT GOUSSAUD
 110 Commune de SAINT HILAIRE LA PLAINE
 111 Commune de SAINT HILAIRE LE CHATEAU
 112 Commune de SAINT JULIEN LA GENETE
 113 Commune de SAINT LAURENT
 114 Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX
 115 Commune de SAINT LEGER LE GUERETOIS
 116 Commune de SAINT MAIXANT
 117 Commune de SAINT MARC A FRONGIER
 118 Commune de SAINT MARIEN
 119 Commune de SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE
 120 Commune de SAINT MAURICE PRES CROCQ
 121 Commune de SAINT MICHEL DE VEISSE
 122 Commune de SAINT MOREIL
 123 Commune de SAINT ORADOUX DE CHIROUZE
 124 Commune de SAINT PARDOUX D'ARNET
 125 Commune de SAINT PARDOUX MORTEROLLES
 126 Commune de SAINT PIERRE BELLEVUE
 127 Commune de SAINT PRIEST

Monsieur BAERT Jean Luc
 Monsieur LACROCQ Michel
 Madame BERTRAND Marie- France
 Madame PIGNIER-GUINOT Cécile
 Monsieur PERRIER Frédéric
 Monsieur LAMONTAGNE Marc
 Monsieur DESGRANGES Roland
 Monsieur MARTINEZ Didier
 Madame LAVALETTE Isabelle
 Madame PINLOCHE Isabelle
 Monsieur COGNARD Pierre
 Monsieur GUYOT Pierre
 Monsieur GEORGET Jacques
 Monsieur LAURENT Jean-Pierre
 Madame VEITH Dominique
 Monsieur JANNOT Serge
 Monsieur MARIN Fabien
 Madame CHARDIN Marie Hélène
 Monsieur LEDIEU Florent
 Monsieur CONCHON-SARTOUT Julien
 Madame BREBION Célia
 Madame BAUDRY Nicole
 Madame BELLEGY Françoise
 Monsieur VINGERDER Jean-Philippe
 Madame BATIER Julie
 Monsieur RABETEAU Raymond
 Madame DANCHAUD Karine
 Monsieur LESOUPLE Pascal
 Monsieur SOURIOUX Gilles
 Monsieur LEJEUNE Etienne
 Monsieur WELZER Jean Paul
 Monsieur GEE Stephen
 Madame JEANTEL Laëtitia
 Monsieur CARRIOU Eric
 Monsieur FAUSSURIER Thomas
 Madame MARCEPOIL Marie-Joëlle
 Madame BOIRON Célia
 Madame GASPARD Isabelle
 Madame RAMPIGNON Stéphanie
 Monsieur DALLOT Jean-Pierre
 Madame SIMON Sophie
 Monsieur PERIGAUD Marc
 Monsieur FOURNEL Claude
 Madame VIAL Sylviane
 Madame ESLAN Laure
 Monsieur MALFAISAN Frédéric
 Monsieur LEDRU Marc
 Madame PEYCHERAUD Nathalie
 Monsieur JOSLIN Jean Louis
 Madame VERSCHEURE Natacha
 Madame POULIER Laëtitia
 Monsieur BARDOLLE Didier
 Madame TOURNADRE Lucy
 Madame BONNEFOND Virginie
 Monsieur SOULET Philippe
 Madame BESSE Catherine
 Madame COMENCINI Joëlle
 Madame CALVET Eugénia
 Madame PARROT Sabrina

128	Commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE	Madame APPERT Valérie
129	Commune de SAINT SEBASTIEN	Monsieur PETIT Jean-Luc
130	Commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT	Monsieur DHEZ Patrice
131	Commune de SAINT SILVAIN SOUS TOULX	Monsieur LESAGE Michel
132	Commune de SAINT VAURY	Madame VILLARD Maryse
133	Commune de SAINT VICTOR	Madame GENTIL Béatrice
134	Commune de SAINT YRIEIX LES BOIS	Madame MAZEAUD Dominique
135	Commune de TERCILLAT	Monsieur MC GRATH Michael
136	Commune de TROIS FONDS	Monsieur BEAUFILS Alexis
137	Commune de VALLIERE	Madame BERTIN Valérie
138	Commune de VAREILLES	Madame AUMEUNIER Anita
139	Commune de VERNEIGES	Monsieur ROUCHON Richard
140	Commune de VIDAILLAT	Madame LEBAS Nelly
141	Commune de VILLARD	Monsieur FOREST Daniel

ETAIENT EGALEMENT EXCUSEES :

Monsieur Jean-Luc BOURSON, Comptable public au Centre des Finances Publiques de Guéret
Madame Catherine BELUGEON, Chargée du secrétariat et des relations commerciales du SDIC 23

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame Corinne DUMAS, Déléguée suppléante, Commune de JOUILLAT
Monsieur Nicolas GERVAIS, Délégué suppléant, Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ
Madame Marika GUIMBRETIERE, Responsable coordonnateur du SDIC 23
Madame Véronique REDON, Comptable du SDIC 23

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents, tout en regrettant l'absence de quorum lors de la précédente réunion, et remercie la commune de LA SAUNIERE pour la mise à disposition, une nouvelle fois, de la salle polyvalente.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 MARS 2017

Après avoir constaté que le procès verbal de la séance du 13 mars 2017 est parvenu sans difficulté aux délégués, et qu'aucune modification n'est demandée, le Président le soumet aux voix.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité
le procès verbal de la réunion du 13 mars 2017*

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.
Monsieur Jean-Paul JOULOT, délégué de la commune de BOSROGER, assure la Présidence.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le terme des comptes.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.

Monsieur Jean-Paul JOULOT, délégué de la commune de BOSROGER, assure la Présidence.

Madame Véronique REDON, comptable du SDIC 23, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats sont les suivants :

- en section de fonctionnement	- 13 865,86 €
- en section d'investissement	308,69 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2017.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.

Monsieur Jean-Paul JOULOT, délégué de la commune de BOSROGER, assure la Présidence.

Madame Véronique REDON, Comptable du SDIC 23, rappelle aux membres du Comité Syndical les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

☞ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 121 912,15 €
☞ Excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 64 890,12 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017 :

☞ Solde d'exécution de l'exercice :	+ 308,69 €
☞ Solde d'exécution cumulé :	+ 65 198,81 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017 :

☞ Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 65 198,81 €
☞ Rappel du solde des restes à réaliser :	

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

☞ Résultat d'exécution de l'exercice :	- 13 865,86 €
☞ Résultat cumulé :	+ 108 046,29 €

TOTAL A AFFECTER : + 108 046,29 €

En conséquence, le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

- ☞ - En report à la section de fonctionnement pour 108 046,29 Euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation 2017 en report à la section de fonctionnement pour 108 046,29 €.

V. TAUX DE COTISATIONS, TARIFS MAINTENANCE ET PRESTATIONS, FORMATIONS 2018

Le Président informe que la société CERIG a augmenté le tarif de la maintenance de 2,48 % pour l'année 2018. Toutefois, le Président suggère de suivre la proposition des membres du Bureau du SDIC 23, qui après avoir pris en compte des augmentations appliquées par les différents prestataires, souhaitent ne pas répercuter ces hausses. Aucune modification sur l'ensemble des tarifs pour l'année 2018 ne sera appliquée, les tarifs restent donc comme suit :

MAINTENANCE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE POUR MEDDI/VN (CADASTRE) 2018

	2017	2018
MAJ CADASTRE « MEDDI/VN »	126 €	126 €

MAINTENANCE CERIG 2018 + AIDE PESV2

	2017	2018
Communes de moins de 200 habitants	437 €	437 €
Communes de 200 à 500 habitants	471 €	471 €
Communes de 501 à 1000 habitants	503 €	503 €
Communes de plus de 1000 habitants	538 €	538 €

ETAT CIVIL CERIG 2018

	2017	2018
Communes de moins de 200 habitants	40 €	40 €
Communes de 200 habitants et plus	51 €	51 €

PRESTATIONS CERIG 2018

	2017	2018
Transfert de fichiers	378 €	378 €
Formation individuelle	390 €	390 €

COTISATION 2018 AU SDIC

	2017	2018
Communes de moins de 200 habitants	60 €	60 €
Communes de 200 à 500 habitants	86 €	86 €
Communes de 501 à 1000 habitants	111 €	111 €
Communes de plus de 1000 habitants	137 €	137 €

MAINTENANCE FAST 2018 (DEMATERIALIZATION DES ACTES ADMINISTRATIFS)

	2017	2018
FAST	82 €	82 €

ACCES FAST BUDGET 2018 (DEMATERIALIZATION DU BUDGET)

	2017	2018
FAST	120 €	120 €

☞ Les formations :

a) Mairig

Le Président propose de reconduire les formations pour 10 demi-journées en 2018

Toutefois, si les formations MAIRIG remportent un franc succès (cf année 2017), il propose d'augmenter le nombre de ces formations pour cette année.

Après avis favorable des membres du Comité Syndical, il propose que ces formations soient dispensées gratuitement cette année. (Pour mémoire le coût d'une demi-journée de formation était de 30 € par participant).

b) Bureautique

Le Président propose que les formations, dispensées à la demande comme le prévoit la délibération n° 2009-01/09, soient reconduites en 2018.

Après avis favorable des membres du Comité Syndical, il propose que ces formations soient dispensées gratuitement cette année. (Pour mémoire le coût d'une demi-journée de formation était de 35 € par participant).

Toutes les formations présentant un caractère collectif en 2018 seront réalisées gratuitement.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité
les taux de cotisation, les tarifs maintenance et prestations, les tarifs formations pour l'année 2018*

VI. ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE (CHANGEMENT DE TIERS DE TELETRANSMISSION)

Le Président rappelle qu'une convention relative à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité a été mise en place depuis le 1^{er} mars 2014 avec la préfecture. Le dispositif homologué choisi par la collectivité territoriale à ce moment était FAST CDC.

Suite à la possibilité de choisir un autre dispositif homologué, le Président propose la société CERIG pour les télétransmissions à partir du 1^{er} mai 2018. Le Président informe qu'un avenant à la convention doit être pris pour ce changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité des membres présents.

VII. ADHESION DU SDIC 23 A « RESEAU DES COMMUNES »

Le Président propose aux membres du Comité Syndical que le SDIC 23 adhère à « Réseau des communes » pour mise à jour du site internet. Ce changement de prestataire internet permettrait aux agents en charge du site de se familiariser avec cet outil et ainsi pouvoir répondre aux interrogations des collectivités qui rencontreraient des soucis (alimentation du site, mise en ligne...).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'adhésion à « Réseau des communes » à partir de mai 2018.

VIII. INDEMNITES DES AGENTS

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la direction, le secrétariat, la comptabilité et les relations commerciales du Syndicat sont assurés par des agents du Centre de Gestion dans le cadre d'une activité accessoire, conformément au décret-loi du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions.

Après avoir précisé la rémunération actuelle perçue par les agents, le Président propose au Comité Syndical l'évolution suivante :

A compter du 1^{er} avril 2018 :

- Pour l'adjoint administratif en charge de la comptabilité, 8^{ème} échelon Echelle C3, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
-
- Pour l'adjoint administratif en charge du secrétariat et des relations commerciales 8^{ème} échelon Echelle C3, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
-
- Pour le Responsable coordinateur au sein du SDIC 23, 12^{ème} Echelon Echelle de rédacteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité cette proposition.

IX. REGLEMENT EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Président informe les membres du Comité Syndical que la désignation d'un délégué à la protection des données sera obligatoire pour les organismes et autorités publics, et donc pour les collectivités à compter du 25 mai 2018. La mutualisation de cette fonction semble tout à fait adaptée, elle permet de limiter les coûts et de bénéficier de professionnels disposant des compétences et de la disponibilité nécessaire à un bon pilotage de la conformité. Le Président propose donc de donner pouvoir au Bureau afin de suivre ce dossier (collectes d'informations, étude de différentes proposition de prestataire, etc...).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité cette proposition.

X. QUESTIONS DIVERSES

- a- Module Préparatoire CCID. La société Environnement Numérique propose en option un module personnalisé à chaque commune avec une expertise de la matrice cadastrale. Le coût est de 244 € HT par an. Cette prestation pourra être disponible pour les collectivités qui en feraient la demande.
- b- La Société XEFI propose une sauvegarde externalisée par deduplication. Les communes intéressées peuvent se renseigner auprès du SIDIC 23.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Madame Sylvie ROUFFET
Déléguée de la commune de CHAMBONCHARD

Monsieur Didier BARDET
Maire de FLEURAT